

**Motion du 17 janvier 2012 de M. Daniel Sormanni: «TPG, machine arrière toute!»**

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 8 octobre 2013, dans le rapport M-992 A)

*MOTION*

Considérant:

- que le nouveau réseau TPG entré en vigueur début décembre 2011 ne répond pas aux demandes des citoyens genevois;
- que le nouveau réseau n'est absolument pas efficace en termes de mobilité et qu'il engendre plus de problèmes que de solutions;
- que le prix du billet, augmenté à 3,50 francs, ne permet pas de traverser le canton en une heure tellement le réseau est encombré;
- que le résultat de ces modifications est un blocage généralisé de la Ville de Genève, avec le mécontentement de tous les usagers, à savoir les utilisateurs des TPG, les piétons, principalement les personnes à mobilité réduite et les enfants, les cyclistes et les automobilistes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en œuvre, avec l'Etat et les TPG, une commission d'experts indépendants pour analyser le réseau des TPG et proposer des solutions;
- à exiger que toutes modifications du réseau des TPG soient soumises pour consultation au Conseil municipal, par voie de résolution, conformément à la LRTP (loi sur le réseau des transports publics), article 4, alinéa 4, ainsi que son règlement d'exécution (RRTP), article 4, alinéa 2.